




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 4 mai. — S. E. M. Sylvain van de Weyer est arrivé le 3 dans l'après-midi à Douvres, et il est parti immédiatement pour Londres. Les batteries ont tiré le salut.

— Le *Courier* du 2 mai dit :

« Nous avons annoncé hier que la ratification de la Russie au traité belge est arrivée ; nous apprenons maintenant que seul obstacle à l'échange immédiat est l'absence de lord Palmerston, qui est parti pour l'intérieur du pays. Aussitôt son retour, les membres de la conférence seront réunis, et l'échange se fera sans retard. Nous avons des raisons de croire qu'il n'y aura pas de réserves dans la ratification de l'empereur Nicolas, et que son consentement aura la même base que ceux de l'Autriche et de la Prusse. L'empereur Nicolas exprime cependant l'espérance que cette question sera finalement arrangée à l'amiable au moyen d'un traité entre la Hollande et la Belgique.

« Immédiatement après l'échange de la ratification, le comte Orloff s'embarquera sur un bateau à vapeur pour retourner en Russie par Rotterdam.

— Le *Courier* du 3 mai porte :

« Nous avons dit hier que la ratification de la Russie est accompagnée de réserves plus importantes encore que celles de l'Autriche et de la Prusse, c'est un fait ; mais nous devons ajouter que l'empereur Nicolas a protesté de la manière la plus énergique contre l'adoption des mesures coercitives d'aucunes des parties contractantes contre la Hollande. »

« Il est arrivé des rapports officiels de Terceira jusqu'au 19 du mois dernier. Ils contiennent les renseignements les plus satisfaisants sur les préparatifs pour l'attaque de Madère. Le comte de Villa-Flor avait quitté le 17 Terceira pour St.-Michel, et don Pedro le 19, afin d'arranger tout pour l'embarquement.

La 3^e division de troupes françaises, qui avait quitté Belle-Isle le 7 avril, avec la corvette *Fulminante* et les transports *Mantius* et *Louisa* était arrivée à Terceira.

— Le *Courier*, dans son *city-article*, dit : Nous apprenons d'une bonne source qu'un ordre est donné à l'effet de rassembler sans retard dans le Tage une force maritime anglaise et française. L'escadre anglaise sera mise sous l'ordre de sir P. Malcolm, et mettra à la voile à Portsmouth, et l'escadre française à Toulon. (Le *Courier*, dans un article de fond, exprime des doutes sur la vérité de cette nouvelle.)

— On écrit de Portsmouth, le 29 avril : Sir Pulteney Malcolm arborera le mois prochain son pavillon sur le *Britania*, de 120 canons, et se mettra en mer avec le *Caledonia*, de 120, le *Tonnant*, de 84, le *Donnegal*, de 78, le *Talaveira*, de 74, et d'autres vaisseaux de guerre. On pense que ce vice-amiral se rendra à Lisbonne, où il sera rallié par le *Asia*, de 84, et le *Revenge*, de 78.

— Le dernier rapport du choléra à Londres est de 8 nouveaux cas et 6 décès.

FRANCE.

Paris, le 4 mai. — Les rapports qui parviennent au gouvernement sur ce qui s'est passé, le 30 avril à Marseille, confirment les avis déjà reçus, et dont le *Moniteur* a publié, hier, un extrait. Toutefois, il est bon de donner la même publicité à ces détails, sans craindre des répétitions, pour éclairer l'opinion publique sur les manœuvres d'une faction qui est venue échouer si misérablement là même où elle se flattait de rencontrer plus de chances.

Le 29, l'autorité avait été avertie que le bateau à vapeur *Carlo-Alberto*, ayant à bord M. de Bourmont, était parti de Livourne le 24 ; on savait également que le parti carliste préparait à Marseille un mouvement, dans l'espoir que M. de Bourmont, suivant les uns, et la duchesse de Berry, suivant les autres, viendrait l'appuyer. Toutes les mesures furent prises pour déjouer ces projets. Les troupes reçurent l'ordre de se tenir prêtes au premier signal. La nuit du 29 au 30 se passa tranquillement.

Le 30, à huit heures du matin, un drapeau blanc fut arboré sur le clocher de l'église Saint-Laurent, située dans la ville vieille. À la même heure, un rassemblement assez considérable se porta sur l'esplanade de la Toçrette, pour découvrir, en mer, le bateau à vapeur qui devait porter M. de Bourmont, et des groupes nombreux se répandirent dans cette partie de Marseille. Un de ces groupes se présenta devant la porte du palais de justice.

M. Chazal, sous-lieutenant au 13^e de ligne, qui commandait ce poste, somma ce rassemblement de se disperser.

Cette sommation étant restée sans effet, cet officier saisit lui-même au collet l'individu qui paraissait être le chef de cette bande, et le jeta dans son corps-de-garde. Cette arrestation fut suivie de deux autres également importantes. La vigueur du sous-lieutenant Chazal imposa aux séditieux. Les groupes, privés de leurs chefs, furent aussitôt dissipés.

M. Ménard-St.-Martin, lieutenant-colonel-d'état-major, commandant la place de Marseille, marchait en même temps, à la tête de 40 hommes du 13^e de ligne, sur l'église Saint-Laurent, et y rétablissait le drapeau tricolore.

La garde nationale avait pris spontanément les armes. La troupe de ligne s'était aussi promptement dirigée sur tous les points désignés d'avance : M. le préfet secondait ce mouvement de tout son pouvoir.

À neuf heures du matin, le général comte de Damrémont, commandant la division, avait vu toutes ces troupes, qui l'avaient accueilli aux cris mille fois répétés de *vive le roi ! vive le drapeau tricolore !* Une grande partie de la population, réunis sur les places publiques, partageait cet enthousiasme, et répétait les mêmes cris. À une heure, tout était rentré dans l'ordre. La journée du 30 avril portera un coup mortel au parti carliste, car elle a révélé son extrême faiblesse ; elle a prouvé qu'il ne disposait pas de la population dans ces contrées, comme il osait s'en vanter. (*Moniteur Universel*.)

Le *Moniteur* contient ce qui suit :

« Depuis environ trois mois, l'autorité était prévenue de l'existence de manœuvres, tendantes à opérer un mouvement carliste à Marseille et sur la cote. Elle savait que d'autres correspondances avaient lieu à cet effet entre cette dernière ville, Paris et l'Italie ; que des voyageurs plus ou moins marquants, mais tous également dévoués au parti légitimiste, se succédaient dans ces derniers tems, surtout pour porter des ordres, des contr'ordres et des avis.

« Tantôt c'était pour le 15 ou le 20 mars, tantôt pour le 21 avril, puis définitivement pour le 28, que tout devait être prêt ; et qu'on serait en mesure d'éclater.

« Il s'agissait d'un débarquement ; le nom de madame la duchesse de Berry était prononcé, on avait levé le plan de la cote, près de Martignes ; quelques fonds venaient d'être envoyés à plusieurs des personnages les plus compromis dans cette intrigue.

« Dans les départemens circonvoisins les hommes qui ne rêvent que désordre et guerre civile, étaient

prévenus ; leur jactance, leurs menaces eussent, à défaut d'indications positives, mis sur la voie de leurs espérances et du coup prémédité.

« Pour les époques assignées, on avait projeté de faire éclater des troubles sur divers points du midi. À Lyon, des distributions d'argent avaient lieu, et quelques ouvriers indigens, animés d'une indignation patriotique étaient venus en apprenant la source et le but de ces distributions déposer entre les mains de l'autorité ce qu'ils venaient de recevoir.

« Il résultait d'informations prises, d'ailleurs, que madame la duchesse de Berry avait été en marché pour le bateau à vapeur, *Il Colombe* et que le *Charles-Albert* était à sa disposition.

« Les instructions convenables étaient données à l'avance à Marseille ainsi qu'à Lyon. Tout était disposé pour paralyser des démonstrations séditieuses et en mettre les auteurs sous la main de la justice.

« Tandis que les voyageurs regardaient à Nevers et sur la route que le 30, le drapeau blanc était arboré à Lyon ; le 30, en effet, des factieux le promenaient à Marseille.

« Le colonel de Lachaux (1) a été arrêté en flagrant délit, ainsi que de Candolle et non de Raudolle ; M. de Candolle (2), ex-consul de France à Nice, venait de quitter ces parages où il a fixé sa résidence.

« M. Laget de Podio (3), et non Lège de Pogié, arrêté aussi était substitut du procureur du roi, dans ce pays en 1815.

« Les factieux comptaient sur la population : la population, la troupe de ligne et la garde nationale ont anéanti en un moment leurs espérances. Il en sera de même partout où cette faction osera se montrer.

« L'administration et la force publique ont fait leur devoir. La justice saura remplir le sien. »

— Suivant une lettre particulière de Marseille, le mouvement si heureusement déjoué, devait s'exécuter dans la nuit du 28. On ne sait pas encore ce qui a retardé la mise en œuvre de cette échafourée contre-révolutionnaire. (*Le Nouvelliste*.)

— On écrit de Nice, 24 avril :

« Les légitimistes ne déguisent plus leurs projets aujourd'hui que leurs espérances sont sur le point d'être réalisées. S'il faut ajouter foi à leurs illusions, dans les premiers jours de mai une partie de la France aura recouvré son roi légitime. Le comte de Bourmont, vainqueur d'Alger, et plusieurs des officiers qui ont conquis avec lui l'Afrique, n'auront, à l'entendre, qu'à se montrer dans la Provence, aux populations mécontentes, pour opérer ce changement désiré.

« On parle ouvertement du débarquement de la duchesse de Berry sur les côtes de France. Les chefs de parti légitimiste croient savoir qu'embarquée au golfe de la Spezzia, elle doit recevoir dans les parages de Nice des affidés avec lesquels elle pourra concerter le lieu de ce débarquement.

« Le golfe Juan sourit à la princesse, à cause des souvenirs qu'il rappelle ; dans ces étranges préoccupations, l'amour des Français pour leurs rois légitimes lui promet une marche triomphale jusqu'à Paris.

« Depuis hier, tout ce que nous avons de marquant dans l'opinion carliste s'est éloigné de Nice,

(1) M. de Lachaux était, en 1821, lieutenant-colonel au 2^e régiment de la garde royale, et en 1822 colonel du 29^e régiment de ligne qui a fait la campagne d'Alger. Depuis la révolution de juillet, il était en congé illimité.

(2) M. de Candolle était, sous la restauration, consul de France à Nice.

(3) M. Laget de Podio avait été, vers 1816 ou 1817, substitut du procureur du roi à Marseille, l'exaltation de ses idées absolutistes l'avait fait destituer quelque temps après.

des indiscrétions échappées à quelques-uns de ces hommes passionnés semblent désigner Marseille, Aix ou Toulon comme le foyer de l'insurrection. Une population dévouée aux Bourbons de Holyrood ont déterminé cette préférence. Les chouans de la Vendée doivent se montrer plus audacieux contre les autorités et plus entreprenans sur les routes, afin de continuer une utile diversion. Ces rapports nous viennent des Vendéens mêmes qui assistaient ici aux conciliabules du parti légitimiste, et qui vont figurer aujourd'hui sur le théâtre des événemens.

— On assure que, pendant l'échauffourée de Marseille, la duchesse de Berry était non loin de cette ville à bord d'un bateau à vapeur, et qu'elle a viré de bord en voyant le drapeau tricolore flotter sur le clocher de Saint-Laurent. On ajoute que deux bâtimens légers sont immédiatement sortis du port pour se mettre à sa poursuite, et que les ordres les plus sévères ont été donnés à Toulon pour reconnaître tout bâtiment qui tenterait de débarquer hors du port.

Hier, à cinq heures, M. Le Hon, ministre plénipotentiaire de la Belgique, a eu l'honneur d'être reçu par le roi en audience particulière, qui a duré une heure.

— On écrit de Toulon, le 26 avril :

« L'expédition de Bone est entièrement décidée : M. Faloy, l'intendant militaire à Toulon, a reçu son ordre de destination pour cette ville, c'est le même qui était parti pour Ancône avec la Caravane, et le mauvais temps fut seul cause de son retour ici, où il trouva des ordres contraires, ainsi que je vous l'écrivis dans le temps. L'expédition se composera de 3,000 à 3,500 hommes pour le moment, plus tard une seconde expédition devra avoir lieu sur le même point mais alors elle sera plus formidable; on dit qu'elle se composera de 30 bataillons de la ligne et de tous les accessoires nécessaires, tels que cavalerie, génie, artillerie, administration, etc. Elle aura pour but de réduire Constantine, et de débarrasser tout le pays des nombreuses tribus d'Arabes qui l'infectent, et qui harcèlent nos soldats. La première sera commandée par M. le général Munck d'Uzer, et devra se fortifier dans Bone. La seconde se fera dit-on, sous le commandement en chef de M. le maréchal Clausel.

« Un détachement du train d'artillerie à cheval est arrivé ce matin dans nos murs; on en attend encore demain et les jours suivans, pour être embarqués immédiatement après. La division composée ainsi que je vous l'ai marqué, mettra à la voile du 10 au 15 mai.

« Mme. la duchesse de Rovigo est attendue ici à chaque instant; elle ira joindre son mari et prendra passage à bord du bateau à vapeur le Rapido, que commande M. Louvrier, capitaine de corvette.

« Ses effets sont déjà arrivés; on les embarque maintenant à bord du Rapido.

« M. Combes, désigné pour commander la légion étrangère, à Alger, devra se rendre, dit-on, très prochainement en Afrique.

« La portion du 3^e bataillon du 66^e de ligne, transporté en dernier lieu à Ancône, a reçu l'ordre de venir joindre à Bone la seconde portion du même bataillon, qui partira avec l'expédition.

« Avant-hier, hier et aujourd'hui, on n'a pas cessé d'opérer à bord de divers bâtimens l'embarquement des canons, boulets et autres projectiles nécessaires à l'expédition de Bone. »

On lit dans le *Moniteur*, bulletin du 3 mai :

« Décès dans les hôpitaux et hospices, 36; décès à domicile, 38. Total 74. Décès par suite de maladies autres que le choléra, 57. Nouveaux cholériques admis dans les hôpitaux et hospices, 99. Sortis guéris des hôpitaux et hospices, 84.

« Total des décès depuis l'invasion de l'épidémie, 13,480. »

— Du 3 au 4, de 8 heures du matin jusqu'à la même heure, on n'annonce que 56 décès.

— M. Bégin, médecin du Val-de-Grâce, communique un fait très-curieux relatif aux traces que le choléra laisse après sa mort. Voici comment il a raconté lui-même sa découverte :

« Je félicitais, dit-il, l'un des infirmiers du Val-de-Grâce de l'abondante récolte de dents qu'il ferait pendant l'épidémie. — Oh non, monsieur, me répondit-il, les dents des cholériques ne sont bonnes à rien car elles sont toutes rouges.

« J'ai voulu m'assurer immédiatement de ce fait et j'ai constaté la réalité de la coloration en rouge, non-seulement des dents, mais encore de tous les os sans exception. »

M. Bégin a mis sous les yeux de l'académie de médecine des fragmens de radius, de cubitus et un pariétal qui présentaient une injection vasculaire très-prononcée.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 6 mai. — Avant-hier, à 11 heures, le roi, accompagné du grand-maréchal, du général Desprez et de son état-major; est parti pour Louvain, où il a passé en revue le 1^{er} chasseur à pied et le 2^e chasseur à cheval; ensuite il a réuni le corps d'officiers supérieurs: ils ont eu l'honneur de dîner avec S. M. ainsi que les membres de la régence.

Le roi était de retour à 7 heures et demie.

— Un courrier anglais a été expédié hier après-midi de cette ville par Sir Robert Adair avec des dépêches pour Londres.

— Les deux cents pontons de cuivre que notre gouvernement a fait confectionner en France sont attendus à Bruxelles aujourd'hui, sous la conduite du major Devillers.

— Un maréchal-des-logis de l'artillerie légère, déserteur de l'armée hollandaise, est arrivé hier à Bruxelles, avec son cheval et ses armes. Il a été conduit chez M. de Liem, commandant d'artillerie. Il paraît que ce militaire est Belge. Arrivé sur la place royale, il y a rencontré son frère et plusieurs de ses amis qui servent dans notre artillerie; et qu'il n'avait plus revus depuis le mois d'octobre 1830: ils se sont embrassés en pleurant.

— On écrit de Termonde, le 4 mai :

« Un déserteur de la légion étrangère, le nommé Jean Zimmermann, natif de Hesse-Cassel, arrêté dans sa désertion avec un autre compagnon, et condamné depuis peu de jours à la peine de mort par le conseil de guerre de la Flandre-Orientale, a été fusillé aujourd'hui vers midi et quart sur les boulevards de notre ville, en présence de la légion étrangère, de la garde civique de Bruges, de la 8^e batterie d'artillerie de campagne, et de quelques bataillons de troupes de ligne cantonnés dans les environs. Ce militaire, qui était protestant, a embrassé ce matin la foi catholique et a été baptisé; le courage, qu'il a montré constamment a excité l'admiration générale: il a écouté avec le plus grand recueillement les consolantes vérités dont le prêtre l'entretenait. Il est allé à pied, et sans être lié, de la prison jusqu'à la place de l'exécution, située à une demi-lieu de distance. L'ordre n'a pas été troublé un seul instant.

« La peine de son co-déserteur, également condamné à mort, avait été commuée par le roi en 15 années de travaux forcés. La raison pour laquelle la peine du premier a été maintenue, tandis que le dernier a obtenu une commutation, paraît être que celui-ci est un jeune militaire, probablement séduit, tandis que l'autre est un vieux soldat, qui avait déjà déserté les drapeaux hollandais pour venir se ranger sous les nôtres.

« Cette exécution est la première dont nos troupes ont été témoins depuis la révolution: car la peine de mort, quoique prononcée assez souvent, n'a pas encore été appliquée. » (*J. des Flandres.*)

— La pluie qui est survenue depuis la dernière semaine a dissipé en grande partie les craintes que donnait la plante de colza, et par suite les huiles de cette graine prennent une tendance à la baisse. — A Anvers, il y a eu beaucoup d'arrivages en grains étrangers, particulièrement en orge.

— On écrit d'Ostende, le 3 mai :

Voici la liste des navires entrés et sortis pendant le mois d'avril :

Entrés : Navires nationaux, 17; français, 9; hanovriens, 11; anglais, 42; norwégiens, 7; américain, 1; suédois, 1; danois, 7; Rostock, 1. Total, 96.

Sortis : Navires nationaux, 12; français, 14; hanovriens, 11; anglais, 28; norwégiens, 4; américain, 1. Total, 70.

Il se trouve plusieurs autres navires en quarantaine à Nieupoort qui arrivent à Ostende au fur et à mesure qu'ils sont purgés. Notre port est encombré et nous attendons encore un grand nombre de navires. D'après ce que disent plusieurs négocians, il paraît que le commerce des grains prendra son cours par ici: ils ont reçu par le courrier de ce jour des lettres de France qui demandent des renseignements concernant notre port, et entres autres si les navires d'un fort tonnage peuvent y entrer.

La Diana, d'Anvers, chargée d'objets manufacturés, n'ayant pas arboré son pavillon, ni donné aucun signal, vient (3 1/2 heures de relevée) de se

placer sous la corvette de surveillance; ayant une forte voie d'eau, par suite d'un boulet de canon reçu sur le devant, et envoyé de la batterie du Muisoir, qui avait déjà tiré deux coups au blanc, pour avertir le capitaine, qui n'a tenu aucun compte de signal. Ayant terminé sa quarantaine à Nieupoort, il pourra entrer ce soir au bassin, et en sera quitte pour quelques avaries; en attendant, trois pompes sont en jeu à bord de ce navire.

Le 1^{er} bataillon de la garde civique de Bruxelles est parti de Bruges pour West-Capelle, Hazegras, etc. On assure que la tenue de ce bataillon est superbe depuis que les hommes ont changé leur habit de garde communale, pour faire une tenue au nouveau modèle.

SÉNAT.

Séance du 4 mai. — L'ordre du jour est la discussion du budget du ministère de l'intérieur.

Le chapitre premier est adopté sans aucune observation.

Chapitre II. — Administration des provinces.

La commission a fait quelques observations sur l'élevation des dépenses des administrations provinciales. M. le comte Vilain XIII renouvelle ces réflexions.

Les divers articles du chapitre sont ensuite mis aux voix et adoptés.

Chapitre III. — Travaux publics.

Tous les articles sont successivement adoptés sans aucune modification.

Chapitre IV. — Palais et édifices publics.

L'article unique de ce chapitre est adopté.

Chapitre V. — Service des mines.

Adopté sans discussion ni changement.

Chapitre VI. — Instruction publique.

L'article est voté. Quatre membres se sont levés contre.

Les articles 2, 3, 4 et 5 sont successivement adoptés, après une légère discussion, soulevée par M. Vilain XIII, notamment sur la nécessité de réduire le nombre des universités.

Les membres qui y prennent part, se réservent de reproduire leurs observations lors de la discussion du projet de loi sur cette matière.

Chapitre VII. Agriculture, industrie, commerce, sciences et arts, service de santé.

Les articles 1., 2 et 3 sont adoptés.

Séance du 5 mai. — L'ordre du jour est la continuation de la discussion du budget de l'intérieur.

M. F. de Robiano: Quoique je sois convaincu de l'utilité et de l'importance du transfert que j'ai proposé, et qui consiste à porter le chapitre du culte catholique parmi les allocations relatives à la dette publique, cependant la promesse d'un rapport sur les cultes, faites par le ministre, me porte à l'ajourner.

M. de Mérode appuie cet ajournement.

M. E. de Robiano: Je ne comprends pas pourquoi on demande pour le culte protestant une somme qui irait à peu près au double des besoins reconnus. Je pense qu'aucun culte n'impose aux pasteurs la condition de se marier, et que, par conséquent, l'état ne doit pas entretenir les veuves et les orphelins des ministres.

M. F. de Robiano: Le culte protestant coûte, proportion gardée, dix fois autant à l'état que le culte catholique.

M. Engler: On a dû accorder une somme plus forte au culte protestant parce que les ministres, étant mariés, doivent pourvoir à l'entretien de leurs familles.

M. le ministre de l'intérieur: La disproportion est fondée comme l'a fort bien dit M. Engler, sur la différence de position des ministres des deux cultes. Je ne puis fournir le chiffre exact des besoins, mais je ferai observer que l'on n'a fait que continuer ce qui avait lieu sous l'ancien gouvernement.

M. Deman trouve l'allocation destinée aux Israélites trop élevée, surtout si l'on considère qu'il n'y a que 900 juifs dans toute la Belgique.

M. Vandenberghe partage la même opinion; il pense que les religionnaires de la Belgique n'ont pas besoin d'une organisation particulière.

M. d'Arschot croit qu'on peut s'en rapporter à la discrétion du ministre, et que l'allocation est trop peu importante pour exiger le renvoi à l'autre chambre.

M. de Loë: Je voudrais qu'il fût possible de faire des économies, mais je serais fâché qu'on nous accusât d'intolérance dont nous nous sommes plaints sous l'ancien gouvernement.

M. Deman demande que le gouvernement présente sous une nouvelle loi sur la garde civique, et que le gouvernement fasse examiner l'état des armes.

M. le ministre de l'intérieur: Quant aux armes, des culinaires ont été envoyées aux gouvernemens pour faire veiller à leur entretien. Quant à la législation, si on y portait des changemens dans le moment actuel, il en résulterait une désorganisation complète.

M. de Séous appuie le ministre; il pense qu'il faut tendre que l'on ait éprouvé jusqu'à quel point la Belgique peut compter sur la neutralité, qui lui a été garantie pour organiser la garde civique, de manière à pouvoir se plier en partie à une armée active, dont les frais sont immenses.

M. le ministre de l'intérieur donne le détail de l'allocation à l'égard des Israélites, il dit qu'elle est destinée à les rendre indépendans de ceux de la Hollande.

M. de Carré: Il me paraît que tout cet état-major israélite n'est pas nécessaire pour les 450 juifs qui habitent Bruxelles car il est à présumer que le grand-rabbin n'ira pas exercer ses fonctions dans toutes les autres communes.

M. de Rouillé propose de porter l'allocation pour le grand état-major de la garde civique à 7750 florins, M. de Moereghem à 7000 florins.

Ces propositions n'ont pas de suite.
MM. de Rhodes, Pélichy, d'Arsoth et de Carré font quelques observations sur les établissements de charité.

MM. Derasso et d'Arsoth défendent l'allocation destinée aux enfants-trouvés. Ce dernier pense que l'on ne peut en laisser entièrement la charge aux communes; il allègue à l'appui de son opinion, que lorsqu'il était gouverneur du Brabant une femme de Malines vint réclamer un enfant à l'hospice de Bruxelles, en le désignant par une marque que portait la chemise, et que l'on reconnut au moyen de cette désignation que l'hospice renfermait 52 enfants appartenant à la prèdite ville.

M. Lefebvre parle contre l'allocation pour le *Moniteur*.
M. de Carré se plaint de l'inexactitude du compte rendu des séances des chambres dans ce journal.

MM. de Snoy et F. de Mérode, à l'occasion de la discussion de l'allocation pour le déplacement des archives, parlent contre le projet de démolir la porte de Hal, à Bruxelles.

M. de Carré parle pour cette démolition.
On passe à l'appel nominal, le budget est adopté par 33 voix, contre 1.

M. Lefebvre renouvelle la proposition qu'il avait faite de voter une adresse au roi, pour inviter S. M. à protester contre l'enlèvement de M. Thorn.

MM. F. de Robiano, de Baillet, Vilain XIII et de Carré se prononcent contre la proposition par le motif que les explications données en comité par le ministre des affaires étrangères ont satisfait l'assemblée.

La proposition de M. Lefebvre n'est pas prise en considération.

La séance est levée à 3 heures et demie. Le sénat s'ajourne indéfiniment.

LIÈGE, LE 7 MAI.

On assure que M. de Walker sera remplacé dans le commandement du 1^{er} ban de la garde civique liégeoise par le colonel Fleury-Daray.

On assure aussi que le baron de Loë est nommé ambassadeur à Vienne.

Le gouvernement vient d'être informé que le ministre des finances de France a décidé que le bureau de Longwy serait ajouté à ceux qui sont ouverts au transit des marchandises tarifées. Cette décision ne recevra son effet aussitôt que l'administration des douanes aura assuré à ce bureau une organisation analogue à ses nouvelles attributions.

J. Van den Driessche, cultivateur à Westouter (Flandre occidentale), vient de s'adresser à S. M. pour lui offrir les services de sept de ses fils en qualité de volontaires dans les cuirassiers. Ces jeunes gens ont joint leurs prières à l'offre de leur père. Sans prêter l'oreille aux propositions qu'on leur faisait de partir comme remplaçans, c'est comme volontaires qu'ils ont manifesté le désir d'être acceptés. Nous ne pouvons nous refuser au plaisir de citer un pareil trait de dévouement et de patriotisme. Il prouve que le sol de la Belgique n'est pas stérile pour ces vertus, et il répond victorieusement aux déclamations journalières des détracteurs de notre beau pays. (*Moniteur Belge.*)

Nous avons annoncé que le colonel de cavalerie Kruzewski vient de passer au service de la Belgique avec son grade. On assure qu'incessamment d'autres officiers polonais seront également admis dans les cadres de l'armée; il paraît même qu'un officier polonais, récemment appelé ici au grade de lieutenant colonel d'état-major, est chargé d'une mission à Paris, dont l'objet est la désignation de ses compatriotes au ministre de la guerre.

M. de Mérode a adressé à l'*Indépendant* la réclamation suivante :

« En annonçant que le colonel polonais Kruzewski vient de passer au service de la Belgique avec son grade, vous ajoutez que d'autres officiers polonais seront incessamment admis dans les cadres de l'armée. Vous avez approuvé, dites-vous, la nomination de quelques officiers-généraux parce qu'elle vous paraissait indispensable; cependant, vous croyez que l'on pourrait contester avec raison l'appel d'officiers étrangers d'un grade moins élevé. C'est une erreur qu'il importe de ne pas laisser prévaloir.

« Grâce à l'équité hollandaise, nous avons dans l'artillerie du royaume des Pays-Bas neuf officiers. L'artillerie belge en compte aujourd'hui 173, parmi lesquels deux Français et un Saxon. Pensez-vous que si ce nombre est insuffisant les neuf et leurs anciens sous-officiers puissent, comme les pains du désert, se multiplier indéfiniment? Dans la cavalerie néerlandaise le privilège batave

était moins saillant. Combien cette arme a-t-elle recruté d'officiers étrangers? Deux, qui ne figurèrent point au milieu des escadrons. Et si un petit nombre de Polonais, distingués par leurs vaillans compatriotes, devaient avantageusement contribuer à diriger le courage des nôtres, faudrait-il refuser leur secours contre les vrais intérêts du soldat et du citoyen, dont l'un fait au drapeau le pénible sacrifice de sa liberté, l'autre d'une large part du fruit de son travail! L'infanterie, la garde civique mobilisée, sont commandées par deux mille officiers: parmi ceux-là deux cents portaient activement l'épaulette sous le régime déchu. Un sur quinze, au plus, a pris naissance hors des provinces belges. Cependant, plusieurs capitaines anciens n'ont point eu d'avancement; aussi les grades de majors vacans, sont-ils spécialement réservés à cette catégorie.

« Oui, monsieur, le ministre momentanément chargé du portefeuille de la guerre prend garde. Il prend garde aux justes droits des officiers, il n'admettrait jamais d'égoïstes prétentions; il prend garde aux réclamations de la veuve privée du fils nécessaire à son existence; il prend garde, autant que l'autorise une situation difficile, au soulagement des villes et des campagnes fatiguées de loyemens militaires; avant tout, il prend garde aux moyens de résister à l'ennemi, et l'exclusion des hommes de cœur et d'expérience qui n'ont pas vu le jour en Belgique, n'est pas au nombre de ces moyens. »

Dans la discussion qui a eu lieu tout récemment au sénat sur le budget des dépenses de 1832, du ministère des finances, il a été souvent question de la diminution que les impôts ont subie depuis la révolution, et de la nécessité de réviser les lois qui les établissent.

Nous donnerons ici un aperçu de cette diminution annuelle qui, d'après le détail suivant, est de 5,112,000 florins :

Administration de l'enregistrement et des domaines.	
Successions. — Abolition du serment,	450,000 fl
Diminution de 9 cents additionnels,	375,000
Substitution du droit fixé au droit proportionnel sur les prêts à intérêt à des industriels,	9,000
Canal d'Antoing. — Diminution du droit à moitié (ce canal a produit 418,000 fl en 1829),	209,000
Administration des contributions directes, douanes et accises.	
Abattement. — Supprimé par arrêté du 1 ^{er} octobre 1830,	4,500,000
Vin indigène. — Suppression du droit,	48,000
Distilleries. — Modifications introduites par l'arrêté du 17 octobre 1830,	574,000
Patentes. — Réduction de 25 p. 0/0,	334,000
Contributions directes. — Dégrevement de 5 p. 0/0 accordé aux Flandres,	463,000
Cents additionnels. — Réduction de 22 à 13 cents additionnels sur les patentes et les accises,	483,000
Cents additionnels. — Suppression des 22 cents additionnels sur la contribution personnelle,	700,000
Loterie.	
Abolition de la loterie des Pays-Bas, arrêté du 13 octobre 1830,	300,000
Total,	5,112,000 fl

BULLETIN.

Le duc de Modène, ce tyranneau imbécille et cruel, a publié, le 18 avril dernier, un décret plus odieux qu'aucun des actes de don Miguel lui-même. D'après ce décret, les soldats pourront massacrer sur l'heure ceux qu'on trouvera commettant, ou sur le point de commettre un crime de lèse-majesté, de rébellion, de soulèvement, etc; une commission militaire, nommée par le souverain, sera désormais le seul tribunal compétent pour juger les crimes de félonie, lorsque les indices ne paraîtront pas assez nombreux pour motiver une exécution sans formes de procès. Cet arrêté contient en outre les dispositions suivantes :

« Prévoyant enfin le cas où des dénonciations secrètes et des témoignages quelconques dont les auteurs ne devront jamais être dévoilés devant les tribunaux, encore moins soumis à une confrontation, donneraient la certitude morale qu'un délit a été commis, sans cependant pouvoir être matériellement prouvé, parce que pour en venir là, il faudrait faire comparaître et compromettre ceux qui, par attachement pour nous, font des révélations utiles, nous nous contenterons de condamner le délinquant à une peine extraordinaire, moins sévère que celle qui, dans tout autre circons-

tance, lui serait appliquée, mais qui cependant devra toujours entraîner le bannissement, ce qui est juste, car tout individu gravement soupçonné coupable, complice ou non révélateur de pareils crimes, doit être, dans l'intérêt public, chassé de l'état qu'il met en danger. Les coupables pourront être en outre, suivant le cas, condamnés à l'emprisonnement, à des peines afflictives, à la privation de leur emploi, de leur solde ou de leur pension, à donner caution pour leur bonne conduite politique, et tout cela suivant le principe établi plus haut, sans forme de procès, mais par voie de peine correctionnelle ou de mesure de police. »

Nous ne croyons pas que dans les temps modernes le despotisme se soit montré plus lâche, plus farouche et plus inepte.

Pendant que le duc de Modène soulève contre lui l'indignation de tout ce qui porte un cœur d'homme, son ami Don Miguel se débat en vain contre sa destinée: l'heure du châtement sonnera bientôt pour lui. Un fait très significatif et qui doit avoir de la portée vient de lui révéler l'abandon qui l'attend. Lord Palmerston en faisant connaître à Lloyds, le blocus de Madère, parle des forces navales de sa majesté très fidèle Dona Maria da Gloria. Cette qualification donnée à la fille de Don Pedro est une véritable reconnaissance de la jeune Reine par le cabinet britannique.

Le *Times* dit à ce sujet :

« Maintenant que le gouvernement reconnaît S. M. dona Maria da Gloria, et comme on reconnaît qu'elle a des forces navales, qu'elle possède des îles, des territoires, des ministres et des forces militaires, nous ne voyons pas pourquoi elle n'aurait pas aussi des ambassadeurs. Il est très probable que nous verrons bientôt un de ses ministres plénipotentiaires à la cour de Saint-James. »

Un autre journal anglais, le *Courier*, donne, mais sans la garantir, la nouvelle que l'ordre est envoyé de rassembler sans retard dans les eaux du Tage une flotte anglo-française. (*Voyez plus haut art. Angleterre.*)

Les légitimistes continuent leurs menées en France. Ce qui vient de se passer à Marseille prouve jusqu'où vont leur audace et leur folie. Dans notre pays du moins; les partisans de la famille déchue se gardent bien de se livrer à des tentatives de ce genre. Ils prétendent que l'immense majorité de la nation pense comme eux; mais ils savent fort bien que cette majorité leur est au contraire fort hostile, et voilà pourquoi, malgré l'appui que leur offrent Maestricht, Luxembourg et la citadelle d'Anvers, ils n'osent pas essayer le moindre mouvement. Ajoutons que le *earlisme* s'est emparé de beaucoup de cœurs généreux, dupes d'un dévouement mal compris, tandis que l'*orangisme* n'est que dépit, sécheresse d'âme, égoïsme froid et aveugle.

Les rapports sur la santé de M. Casimir Périer ne s'accordent guères entre eux. Les uns sont rassurans, les autres très-alarmans.

La nouvelle de l'invasion du choléra en Belgique ne s'est pas confirmée. Nous espérons encore que ce fléau ne pénétrera pas dans notre pays.

Nous avions émis des doutes sur l'existence du 58^e protocole dont le *Courrier Belge* avait parlé. Voici ce que le *Moniteur* dit au sujet des assertions de notre confrère : « Nous sommes autorisés à déclarer que le ministère n'a aucune connaissance, ni des dispositions, ni même de l'existence d'un » prétendu 58^e protocole annoncé par le *Courrier Belge.* » De son côté, le *Courrier*, répondant à cette déclaration, prétend que la *feuille officielle* se moque du public. Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur ce point.

Liège, le 6 mai 1832.

Plusieurs journaux ont rapporté que le roi avait accordé à M. St. Victor, directeur du théâtre de cette ville, mille florins pris sur sa cassette; cet énoncé est inexact; la somme qu'a reçue M. St. Victor est de douze cents florins; et il n'en jouira que temporairement.

Le besoin de fonds qu'a éprouvé le directeur n'est que momentané; il résulte des grands frais qu'il a dû faire pour la mise en scène tardive de l'opéra de *Robert le Diable* dont le petit nombre de représentation qu'il a pu donner, n'ont pas suffi pour le couvrir de ses avances.

M. St. Victor n'a reçu ces douze cents florins qu'à titre d'avance et en s'engageant à les rembourser dans les cours de l'exercice théâtral prochain, au profit de l'institut royal des sourds-muets de cette ville, établissement digne sous tous les rapports de la bienveillance royale et dont tous les besoins sont pressans.

Sa Majesté a bien voulu autoriser M. le bourgmestre qui a sollicité ce secours, à lui donner cette double destination qui assure à la fois nos plaisirs et aidera à soutenir l'existence d'un établissement qui inspire par son but et par ses résultats la plus vive sollicitude.

Par la manière pleine d'intelligence avec laquelle M. St. Victor dirige son théâtre et par sa grande activité, il ne peut manquer de les conduire à fort bonne fin pour ses intérêts et à la satisfaction des amateurs du spectacle. M. St. Victor n'a pas besoin d'autre ressource que celle de son talent. Aussi a-t-il accédé avec empressement à la condition qui lui était imposée. (Article communiqué.)

Le directeur et le chef d'orchestre du théâtre royal de Liège, invitent les jeunes gens qui possèdent des voix de basses et ténors et qui voudraient chanter dans les chœurs, peuvent se présenter d'ici au 20 courant, de 9 à 10 heures du matin, au théâtre.

TÉLÉGRAPHES PUBLICS DE JOUR ET DE NUIT.

Le télégraphe n'est pas une invention nouvelle: Guillaume Amontons, géomètre et mécanicien célèbre sous Louis XIV, construisit une machine télégraphique et en indiqua l'usage; mais cette découverte passa inaperçue; l'ingénieur auteur des Mondes appella cette machine un jeu d'esprit, le mot fut plus remarqué que la machine.

L'auteur de l'Origine des Cultes, Dupuis, habitait Belleville; il avait un ami à Bagnex; pour correspondre avec cet ami il éleva sur sa maison un télégraphe; mais, aux premiers symptômes de la révolution, il se hâta de le faire abattre pour ne pas devenir suspect. Peu de temps après, la machine de Dupuis, modifiée par Chappe, fut adoptée par le gouvernement: il s'en est réservé l'usage.

Un projet de télégraphes publics, appliqués aux relations commerciales et individuelles, mis à exécution, rapprocherait, réunirait, comme dans un cercle resserré, toutes les capitales d'un continent et jetterait quelquefois, pour la pensée, un pont sur l'espace de mer qui sépare deux nations voisines. Ainsi qu'on l'a déjà dit à la tribune et que l'a répété M. Julien, dans son rapport à l'Académie de l'industrie agricole, commerciale et manufacturière, ces télégraphes réuniraient en quelque sorte les peuples d'une partie du monde dans un même forum.

D'un coup d'œil, le commerce pourrait embrasser l'état de toutes les places, assister à la fois à toutes les bourses et donner à ses opérations plus d'aliments et de sécurité.

D'autres intérêts que ceux du commerce, les uns publics, les autres domestiques, pourraient être servis par ce moyen de communication, qui, simplifié, tout en enrichissant la langue télégraphique, rendrait l'expression et la transmission de la pensée si rapide que la quantité de dépêches expédiées dans un jour répondrait à tous les besoins; car le lacanisme est l'indispensable condition de ce genre de correspondance; il ne faudrait pas plus de temps pour faire parvenir une dépêche à cent lieues que pour porter une lettre de chez soi à l'administration des postes. On assure que d'expériences faites devant M. Fortia d'Urban, membre de l'institut, il résulte que la vitesse de la transmission d'une dépêche est de 9 à 12 lieues par minute, et que, dans une heure, dix dépêches de douze à quinze mots peuvent être expédiées.

Des lignes de retour donneraient la facilité d'avoir en quelques minutes, d'une ville à l'autre, la réponse à une demande reçue.

L'inconvénient grave d'être obligé de suspendre à l'approche de la nuit des dépêches souvent fort importantes, et les accidents atmosphériques dont le jour est rempli beaucoup plus que la nuit, ont dû faire rechercher les moyens d'établir une correspondance nocturne.

Cette idée a même précédé celle des signaux de jour; dans un temps où aucun instrument ne venait aider la vue de l'homme, les peuples anciens plaçaient des feux de correspondance sur les hauteurs.

Deux lumières ou étoiles fixes autour desquelles deux autres lumières se meuvent comme des satellites, suffisent à la langue télégraphique pour rendre tous les termes dont elle se sert.

La plus grande difficulté d'une telle correspondance serait dans l'élevation des prix de transmission; mais cette dépense ne serait pas aussi forte que l'on pourrait le supposer. Des appréciations aussi exactes qu'elles peuvent l'être en pareille matière, n'élèvent pas le prix d'une dépêche de Paris au Havre à une somme supérieure à celle qu'il faut payer pour une annonce de même étendue dans les journaux.

Les politiques, gens soupçonneux et inquiets, verront, sans doute, dans un tel moyen de communication, une arme dont la malveillance pourrait abuser: ils en ont dit autant de l'imprimerie et de la liberté de la presse.

Mais la réponse qui a été faite en faveur de la presse doit être répétée pour repousser l'objection contre les télégraphes publics.

Toute nouvelle fausse sera promptement démentie, et toute insinuation dangereuse pourra être combattue à l'instant, et par le même moyen employé pour la répandre.

Les développements de l'industrie, la découverte de nouveaux moyens de transports accélérés; les inventions nées de l'emploi de la vapeur et les routes des fer exigent une plus grande rapidité dans les communications épistolaires; des lignes télégraphiques deviennent aujourd'hui le complément nécessaire de la poste aux lettres. (Constitutionnel.)

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Faculté de Droit. — M. Jean-Hubert Heptia, de Liège, subira son examen de docteur le 10 de ce mois, à 4 heures.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 4 mai.

Naissances: 4 garçons, 4 filles.

Décès, 3 hommes, 2 femmes, savoir: Simon Joseph Dessart, âgé de 53 ans, rue de la Volière, époux de Jeanne Elisabeth Josephine Vervier. — Lambert Joseph Alexandre, âgé de 47 ans, armurier, faubourg Saint-Léonard, époux de Marie Elisabeth Danieux. — Jean Henri Mélotte, âgé de 31 ans, bijoutier, rue Pied de Bœuf, célibataire. — Marie Joseph Gheur, âgé de 76 ans, rue Basse-Wez, épouse d'Antoine Nicolas Thuillier. — Marie Catherine Bonin, âgée de 25 ans, journalière, derrière les Potiers.

Du 5 mai. — Naissances, 4 garçons, 4 filles.

Décès, 4 garçons, 3 hommes, 3 femmes; savoir: Pierre Joseph Bovy, âgé de 76 ans, chanteur, rue Grande Bèche, célibataire. — Jean Joseph Dallemagne, âgé de 44 ans, horloger, rue Volière, célibataire. — Charles Napoléon Emmanuel Goffin, âgé de 19 ans, employé de houillères, rue Haut-Prez. — Marie Josephine Lemarcotte, âgée de 68 ans, rue des Tanneurs. — Marie Elisabeth Devillers, âgée de 52 ans, journalière, à la Boverie, épouse de Winand Joseph Dison. — Marie Anne Gabriel, âgée de 34 ans, journalière, à la Neuville en Condroz, décédée en cette ville.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

() On invite les créanciers de feu M. Léonard Joseph PALANTE, décédé à la Goffe, n° 1025, à se trouver jeudi prochain, 10 mai, à 3 heures de relevée, chez M. PALANTE, rue de la Casquette, n° 798, à l'effet d'y toucher le montant de leurs créances.

Les commissaires soussignés, conseillers à la cour supérieure de la justice, séant à Liège, invitent le sieur B. Haegens, filateur de lin et coton, à Tongres, ainsi que ses créanciers, à comparaitre dans la salle du conseil de la première chambre de la cour le vingt-quatre mai prochain, à trois heures de relevée, pour être entendu dans leurs observations sur la demande d'un nouveau sursis jusqu'au premier juin 1833, adressé au roi par ledit Haegens et déposé au greffe de la cour où les intéressés pourront en prendre connaissance. — La présente convocation sera insérée dans les journaux de Liège, à trois reprises de huit en huit jours. **na Fait à Liège, le 16 avril 1832.**

Signé, Frankinet, Dandrimont.

A LOUER, dès-à-présent, une MAISON restaurée à neuf, avec remise et écurie, sise rue des Sœurs-Grises, n° 419. S'adresser quai de la Sauvenière, n° 16 635

On cherche à LOUER pour la St-Jean, une petite MAISON ou un QUARTIER indépendant, sur un passage au centre de la ville, où il y aurait une salle assez grande pour y monter un billard. S'adresser faubourg St-Gilles, n° 284, où il y a un beau CHRIST à VENDRE. 650

A LOUER un QUARTIER indépendant avec la jouissance d'un grand jardin, prairie, écurie si l'on veut, n° 761, faubourg Hocheporte. 324

Un COMMIS négociant connaissant la tenue des livres et la correspondance Française et Allemande peut se présenter chez M. HANQUET, rue de l'Université. 655

J. F. FALIZE, fabricant de Papiers peints, place de l'Université, n° 484, a une quantité de jolis PAPIERS nouveaux d'une qualité supérieure qu'il VEND aux prix de 75 centimes et au dessus. 657

A LOUER toute entière ou en partie une MAISON, rue Hors-Château, n° 491. S'adresser même rue, n° 481. 624

NOUVELLE FOIRE A ESNEUX, le 22 mai de chaque année.

Les bourgmestre et assesseur de la commune d'Esneux, canton de Louveigné, province de Liège, portent à la connaissance publique, qu'en suite d'un arrêté de Sa Majesté en date du 31 mars dernier, il sera tenu le 22 mai de chaque année, devant l'église dudit Esneux, une FOIRE à toutes espèces de BESTIAUX.

On accordera diverses primes, savoir:

1°. 10 florins à celui qui conduira le plus grand nombre de chevaux.

2°. 10 florins pour le propriétaire du plus beau cheval qui sera réellement vendu.

3°. 5 florins à celui qui aura le plus grand nombre de vaches.

4°. 5 florins pour le propriétaire de la plus belle vache qui sera réellement vendue.

5°. 5 florins à celui qui aura le plus grand nombre de cochons.

6°. Et 10 florins à celui qui aura le plus nombreux troupeau de moutons.

Ceux qui prétendent avoir droit aux primes pour le plus grand nombre de bestiaux devront conster par un certificat de leur bourgmestre que chaque objet leur appartient.

Les autres primes ne seront accordées que par procès-verbal d'experts nommés par l'administration communale d'Esneux.

Esneux, le 20 avril 1832.

M. Keppenne, Chamelot. 534

VENTE D'IMMEUBLES.

Le mercredi 16 mai 1832, aux dix heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix du canton de Huy, en son bureau place St-Séverin, audit Huy, et par le ministère du notaire CHAPELLE, à ce commis, à la VENTE aux enchères publiques par licitation.

1°. D'une belle maison de campagne, avantageusement située au bord de la Meuse, dans un site très agréable, en la commune de Tihange, près de Huy, cette maison se compose de cinq pièces au rez-de-chaussée et d'une cuisine, de quatre pièces à l'étage, d'un vaste grenier, de deux caves, cour, écurie, étable, grange, remise à chauffage, etc.

Elle est entourée de trois jardins légumiers dont les mailles sont garnies de beaux arbres fruitiers, et à côté desquels se trouve une superbe prairie garnie de trois cents arbres de très-bons fruits.

Sont en outre annexés à cette propriété trois et demi à quatre bonniers métriques de terre labourable de première classe, situés dans la belle campagne de Tihange.

Le tout est d'une contenance d'environ six bonniers et demi métriques, y compris l'assiette des bâtiments.

2°. D'une île en Meuse, située vis-à-vis de la maison, contenant trois bonniers 58 perches.

3°. D'une maison et dépendances, située en la commune d'Anthent, avec un bonnier 30 perches environ de terre labourable contigue.

4°. D'un bonnier trente perches ou environ de bois, situé en ladite commune d'Anthent, et des terrains où était ci-devant établie une aluinière.

5°. De divers capitaux de rentes considérables, tant en argent qu'en nature, bien hypothéqués.

Cette vente aura lieu d'abord en 5 lots tels qu'ils sont désignés ci-dessus, on réunira ensuite ceux de ces lots, que l'on jugera susceptibles de réunion pour être adjugés en masse.

S'adresser pour avoir communication des titres de propriété et du cahier des charges, audit notaire CHAPELLE, à Huy, ou à M. de SOIRON, à Tihange.

Belle grande MAISON, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, plusieurs belles chambres et plusieurs greniers, avec grand magasin, belle terrasse arborée, donnant sur la Meuse, sise place Sainte-Barbe, n° 32, à LOUER. S'y adresser.

On demande une FILLE sachant bien faire la cuisine et entretenir une partie de la maison. S'adresser, rue Souverain-Pont, n° 582.

COMMERCE.

Fonds anglais du 4 mai. — Consol., 84 7/8.

Bourse de Vienne du 25 avril. — Métalliques, 87 1/2; Actions de la banque 1152 1/2.

Bourse de Paris du 4 mai. — Rentes, 5 p. 0/0, jadis du 22 mars 1830, 96 fr. 15 c. — 4 1/2 p. 0/0, jadis du 22 mars, 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jadis du 22 juin 1830, 69 fr. 25 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 84 fr. 50 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 0/0. — Emprunt d'Haïti, 600 fr. 00. — Emprunt rom. 82 0/0. — Emprunt Belge 76 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 4 mai. — Dette active, 42 1/2; 1316 0/0 0/0. Idem différée 00 0/0. — Bill. de ch. 16 1/2 0/0 00. — Syndicat d'amortissement 70 1/8 00 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et Co 5, 91 1/2 93 3/4. — Dito ias. gr. h. 00 0/0 00. — Dito C. Ham., 00 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0 00. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 69 7/16 0/0 00. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris. 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall., 84 1/2 00 0/0. — A. Rot. 1^{re} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Lots de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5, 74 1/2 0/0 à 00. — Dito Londres 00 0/0 0. — Brésil. 0/0 0/0 0/0. Grecs 00 0/0 0. — Perp. d'Amst., 49 3/4.

Bourse d'Anvers du 5 mai.

Changes. — Amsterdam c. j. 1 0/0 av. A. — Paris c. j. pair et A. — Londres c. j. 40/8 P. — Hambourg c. j. 35 3/8 P. — Francfort c. j. 35 7/8, 3 mois 35 1/2 A.

	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	118 0/0 av. P		
Londres.	12 20	12 15	P
Paris.	47 3/16	A 47	A 46 7/8
Francfort.	35 7/8	P 35 5/8	A 35 1/2
Hambourg.	35 5/16	A 35 3/16	
	Escompte 4 0/0		

Cours des Effets.

Belgique	Empr. de 12 mill., 5 d'intérêt,	97 1/2 A.
	Empr. de 10 mill.,	94 A.
	Empr. de 24 mill.,	00 00 0/0.
	Dette active,	94 0/0 P.
	Oblig. de Entr.	00 00.
Hollande.	Dette active,	2 1/2 "
	Oblig. synd.	4 1/2 "
	Rent. remb.	2 1/2 "

Bourse de Bruxelles, du 4 mai. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 98 0/0 0. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 94. A — Emprunt de 24 millions, 76 P.

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.